



**COMMUNE DE MALLEFOUGASSE-AUGÈS**

Mallefougasse-Augès, le 23 mai 2022

**ATTESTATION**

Je soussigné, Monsieur Jean-Paul DEORSOLA, Maire de la commune de Mallefougasse-Augès atteste que la publication dans un journal local d'un avis annonçant la délibération n° D\_2022\_016 du 06/05/2022 : **Prescription de la révision générale du Plan Local d'Urbanisme : précision des objectifs poursuivis et modalités de concertation complétant la délibération n° D\_2021\_050 du 23/09/2021** a été faite le 20 mai 2022.

Attestation délivrée pour servir et valoir ce que de droit.

Le maire,

Jean-Paul DEORSOLA

